

COMITÉ RÉGIONAL D'ÉQUITATION  
NOUVELLE-CALÉDONIE

COMITE REGIONAL D'EQUITATION DE NOUVELLE CALEDONIE

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne- BP25- 98845 Nouméa Cedex

ax : (687) 26 27 70 – mail : [equitation@lagoon.nc](mailto:equitation@lagoon.nc) –www.crenc.nc –Ridet : n° 675173.0001

### PROCES VERBAL

Réunion du Comité du CRE-NC du 4 Octobre 2023

Maison des sports- CTOS- Nouméa

Les membres du comité se sont réunis à la maison des sports du CTOS de Nouméa, sur convocation du Président, Monsieur Vincent FARDEAU à 19h 30.

#### Mesdames et Messieurs, membres du comité présents :

Vincent FARDEAU  
Olivier RAZAVET  
Céline LASBLEIZ  
Sandrine GAUDE  
Dominique ROESNER  
Chloé RABOUIN (Visio conférence)  
Erika SELLITO  
Nicolas RICHETTE

#### Mesdames et Messieurs, membres du comité excusés :

Odile KOMORNICKI  
Charlotte MARCHAL  
Jean Michel CARRE

Le Président ouvre la séance à 19h 30.

#### Ordre du jour :

- \*Projet formation filière équestre
- \*Validation dates circuits 2024
- \*Semaine du Cheval
- \* Questions diverses

### **PROJET FORMATION FILIERE EQUESTRE**

Le président du CRE-NC a rencontré de nombreuses fois au cours des deux dernières années, les acteurs de la filière du tourisme équestre qui sont demandeurs de formation dans leur domaine.

Deux textes de lois ont été votés en Nouvelle Calédonie qui permettent de délivrer 2 diplômes locaux :

Assistant de Sortie Equestre

Guide de randonnée équestre

Mais aucune formation n'est actuellement possible en Nouvelle-Calédonie par manque de formateur.

En 2023, un nouveau texte vient d'être voté en Nouvelle-Calédonie qui permet la reconnaissance de diplômes métropolitains délivrés par des ligues pour l'encadrement et l'enseignement dans le secteur sportif contre rémunération.

Suite à de nombreuses réunions avec la FFE, il est conseillé par cette dernière que le CRE devienne Centre de Formation Alternance pour que dans un 1<sup>er</sup> temps, il soit possible d'ouvrir une formation d'Animateur d'Équitation puis ensuite des BEPJEPS option équitation et ou tourisme équestre.

Le président du CRE a donc demandé à M. MORAND, lors de sa venue en Octobre 2023, de labeliser des structures qui pourront recevoir des stagiaires et également le CRE pour qu'il soit CFA.

C'est le Conseil du Cheval qui est partenaire de cette labélisation et chargé de l'organisation du planning de M. MORAND pour les labélisations.

Le CISE sera également associé à ce projet ainsi que M. RICLETTE Nicolas formateur de profession.

Le problème de financement risque de se poser.

***Nous passons au vote :***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTION : 0***

***POUR : 8***

#### ***LABELISATION CIRCUITS REGIONAUX 2024***

Du 1<sup>er</sup> au 30 Septembre, la FFE a demandé aux clubs organisateurs de compétition de proposer leurs dates de concours qu'ils souhaitent voir reconnus comme manche du circuit régional 2024.

Suite à cela, le CRE doit labeliser 10 manches maximum par discipline pour son circuit régional 2024.

#### **Dates proposées pour le circuit régional de CSO**

24-25 Février à l'étrier

16-17 Mars à l'étrier

6-7 Avril à AC Kato

26-27-28 Avril à la Gourmétique

9-10-11-12 Mai à l'ASCB

8-9 Juin à AC Kato

5-6-7 Juillet à la Gourmétique

20-21 Juillet à l'ATEW

24-25 Aout à l'ACD

9-10 Novembre à LWT

La Gourmétique a enregistré la mauvaise date pour le concours d'Avril, nous les contacterons rapidement pour éclaircir ce problème.

S'il conserve la date de Mai, leurs concours ne sera pas labelisé.

Dans le cas contraire le circuit sera composé de 10 manches ci-dessus.

#### **Dates proposées pour circuit régional de Dressage**

9-10 mars à la Gourmétique

23 Mars à l'ACD

14 Avril à l'AC Kato

20 Avril à l'ACD

25 Mai à l'ACD

22 Juin à l'ACD

13 Juillet à l'ACD

31 Aout à l'ACD

La compétition du 20 avril de l'ACD ne sera pas labellisée  
Le circuit sera composé de 7 manches

**Dates proposées pour circuit régional de Hunter**

9-10 Mars à La Gourmette

20-21 Avril à l'ACD

25-26 Mai à l'ACD

15-16 Juin à Kato

13-14 Juillet à l'ACD

Toutes les dates sont validées soit 5 manches

**Dates proposées pour circuit Western**

23-24 Mars à l'ATEW

13-14 Avril à l'ATEW

4-5 Mai à l'ACEW

1-2 Juin à l'ATEW

17-18 Aout à l'ATEW

14-15 Septembre à LWT

26-27 Octobre à l'ACEW

Toutes les dates sont validées soit 7 manches

**Pour les championnats, le CRE va saisir toutes les dates et sera organisateur pour 2024.**

*Nous passons au vote :*

**CONTRE : 0**

**ABSTENTION : 0**

**POUR : 8**



## SEMAINE DU CHEVAL

Un point sur le côté financier de l'évènement est fait par notre trésorière.  
A ce jour la somme de 1 900 000 FRF de recettes et 2 300 000 Frs de dépenses ont été engagés.  
M. MORAND arrive ce jour et un point sera rapidement fait avec lui pour les derniers détails.

## QUESTIONS DIVERS

- L'une présentant les statistiques des licences FFE du CRENC et leurs évolutions à la clôture des licences FFE 2023 est faite par M. RAZAVET Olivier président du CPES. Voir annexe N°1
- L'autre relative au devenir du CPES après examen de son évolution statutaire et budgétaire, du passage des compétitions calédoniennes dans le système fédéral et enfin à « l'engouement » des structures équestres à la révision du projet d'association dudit CPES. Voir annexe N°2

• Déplacements CSO en Nouvelle Zélande ou métropole et WESTERN en métropole en 2024  
Le CRE n'a eu aucune subvention pour les déplacements en 2023.

Une proposition sera faite pour le budget prévisionnel 2024.

Les déplacements sont suspendus pour l'instant.

Le Président lève la séance à 22H30.

### VALIDATION du présent compte-rendu par vote électronique des membres du comité

Ont voté pour : 10

Ont voté contre : 0

Abstentions : 1

Vincent FARDEAU



Céline LASBLEIZ

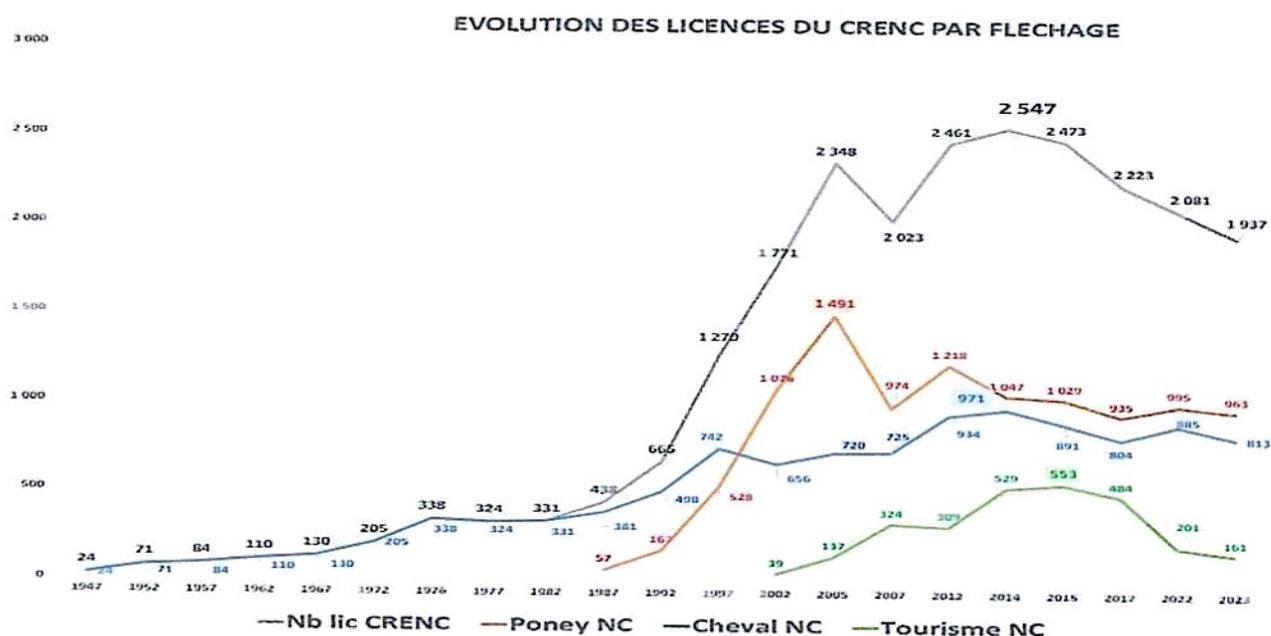




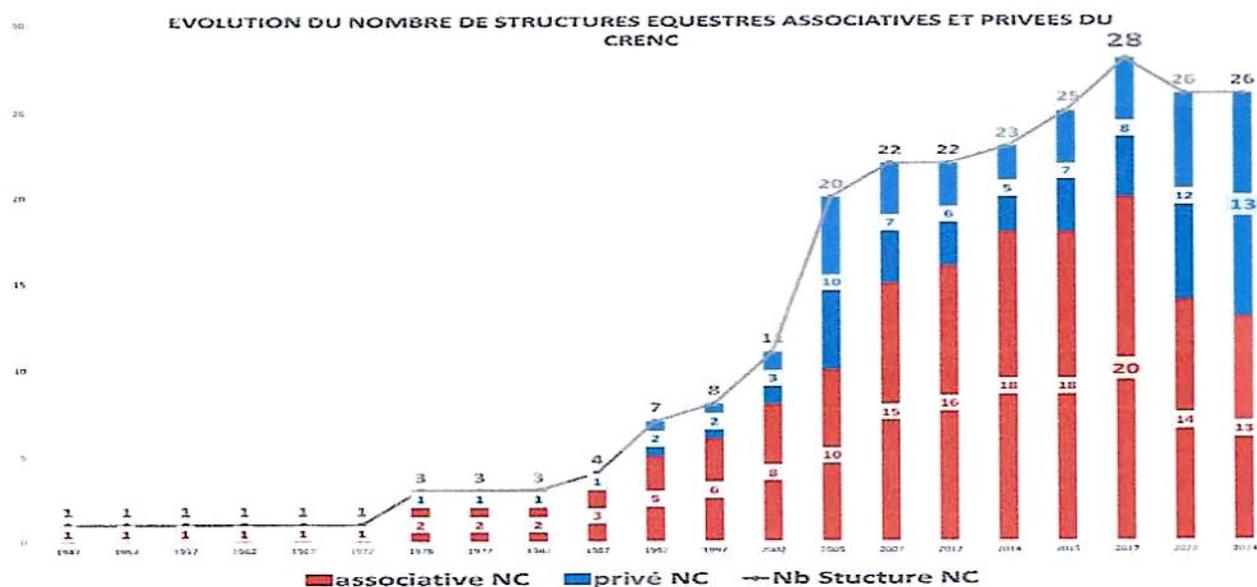
## Comité Régional d'Équitation de Nouvelle-Calédonie Statistique licences FFE Saison 2023

76 ans d'équitation en Nouvelle-Calédonie - Evolution des licenciés et des structures équestres  
1 937 licenciés en 2023 - 79% F - 70% =<18ans -12 ans âge médian – 26 structures 13 asso + 13 privés  
Taux de pénétration 7,2 lic/1 000 hab – 50 % Poney + 42% CV + 8 % TE – 526 Lic compet 118 AM + 408 Club

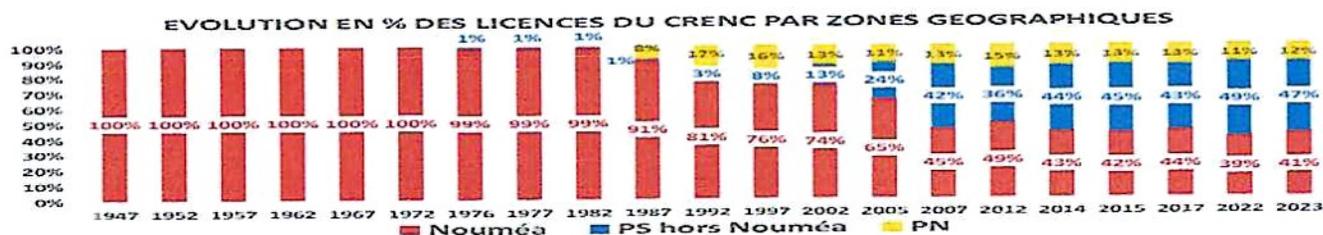
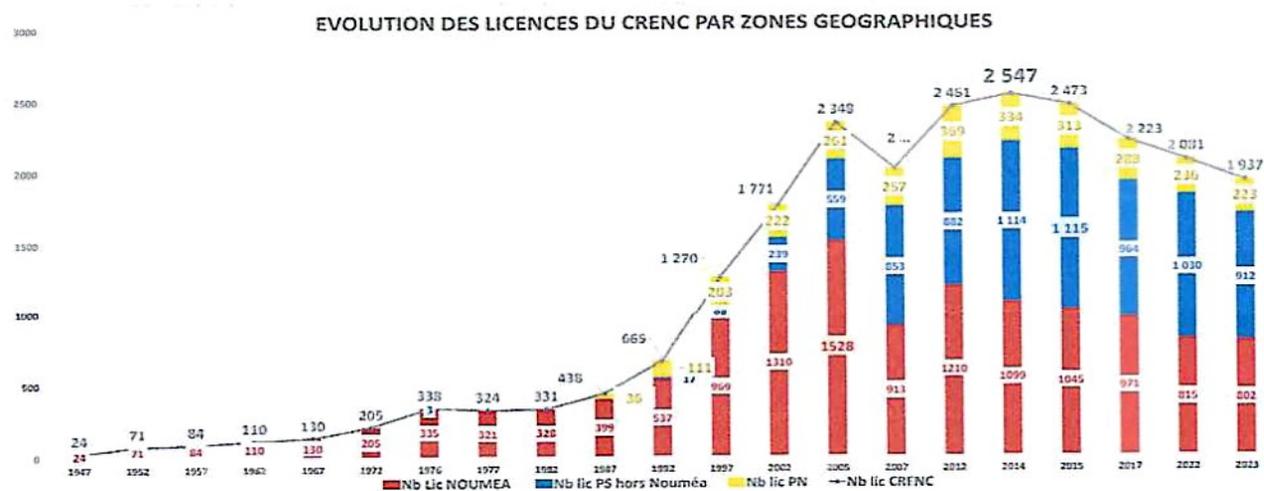
- Evolution des licences depuis 1947, par fléchage, et par période de 5 ans et dates remarquables
- Evolution du nombre de structures équestres associatives et privées depuis 1947
- Evolution des licences depuis 1947 par zone géographique Nouméa – PS hors Nouméa – PN
- Evolution comparative depuis 2001 des licences FFE-NC par rapport au total des licences FFE
- Evolution depuis 2012 des licences et structures FFE-NC du CRENC - CPEN - CPES puis par communes
- Evolution depuis 2012 des licences FFE-NC par nature de prise de licences – primo accédant – renouvellement et retour puis répartition junior sénior par nature
- Evolution depuis 2012 du Turn over des licenciés FFE-NC
- En fonction de la taille des structures en nombre de licences délivrées, Evolution des structures ouvertes en 2023 par rapport aux structures ouvertes en 2012, en nombre de centres équestres et en nombre de licences juniors et séniors
- Evolution de l'enseignement équestre mesuré en Nb de galops passés par an et de la compétition équestre mesuré en nombre de licences de compétition dans l'attente de la fin de saison calendaire 2023

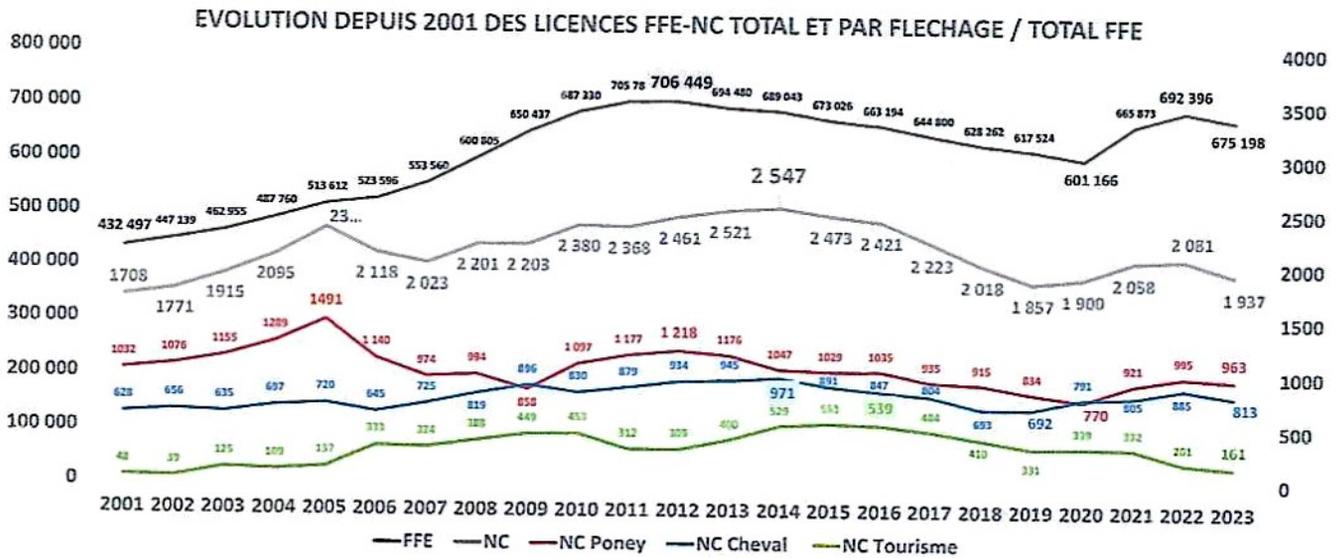


- L'apogée du total des licences NC est en 2014 avec 2 547 licences (2012 pour la FFE avec 706 449 licences)
- Il est de 1491 pour le Poney en 2005, de 971 pour le cheval en 2014 et de 553 pour le Tourisme équestre en 2015

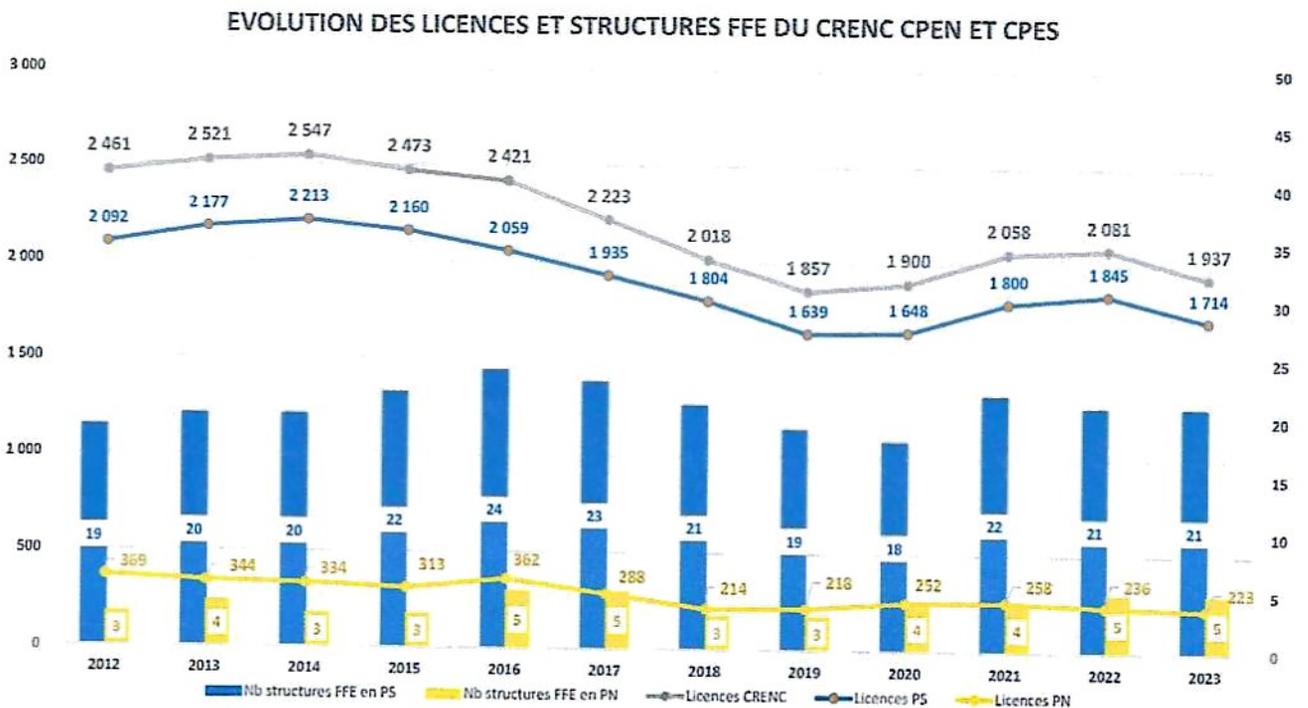


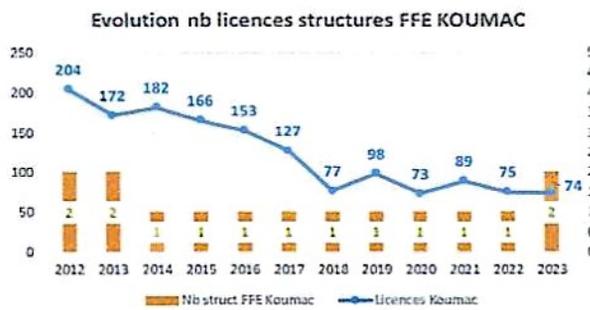
- Pour 2023 en NC on a 50% associatif (10 Clubs+3 organisateurs) et 50 % privé (6 clubs + 7 organisateurs)
- Pour 2022 en NC on a 54% associatif (9 Clubs+5organisateur) et 46 % privé (8 clubs + 4 organisateurs)
- Pour 2022 en OM on a 43% associatif (34 Clubs+13 organisateurs) et 57 % privé (48 clubs + 15 organisateurs)
- Pour 2022 en Région Hexagonal 26% associatif (1201 Cl+1241 Org) et 74% privé (7117 Cl+4330 org)



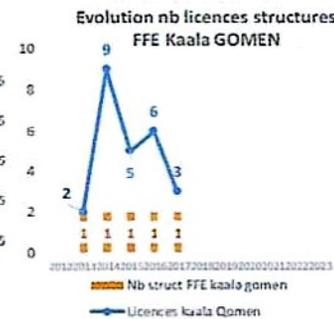


- La baisse des licences FFE depuis 2012 a conduit la FFE à analyser les licences par nature de prise de licences – primo accédant – renouvellement et retour et en ce qui concerne le CRENC par communes d’implantation des structures.
- On note à part la forte progression de l’activité poney en 2005 une similitude de l’évolution avec un maximum en Nouvelle-Calédonie en 2014 de 2 547 licences contre 706 449 en 2012 pour la FFE

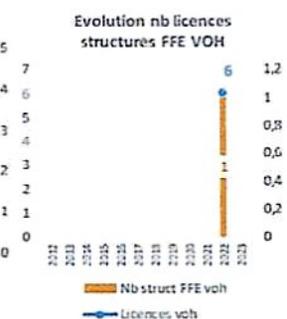




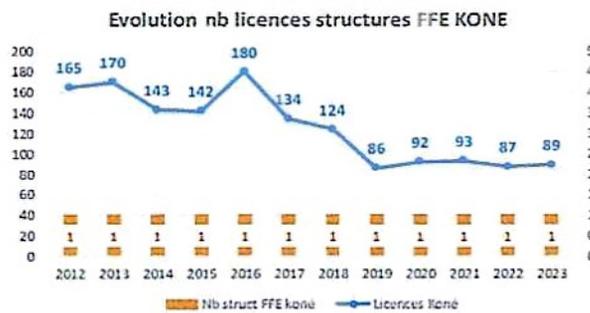
Crinière de koumac depuis 1987 + Asso Sportive du Gd Nord de 2010 à 2013 + Esprit cheval NC depuis 2023



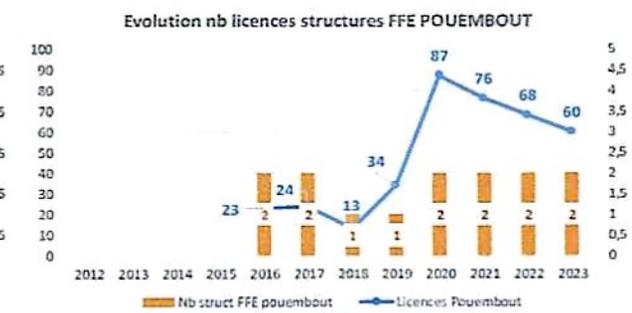
Les éperons du Kaala de 2013 à 2018



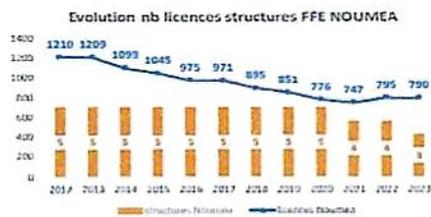
Le ranch du carré 9 en 2022



L'ACNO de KONE depuis 1989



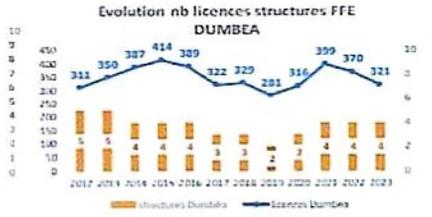
Equilibre en 2016 et 2017 + les petits galops de Pouembout depuis 2016 + les sabots du Pin depuis 2020



ETRIER depuis 1947 + La Gourmette depuis 1973 + PTH de 1990 à 2022 + PC Etier de 1990 à 2018 + PCN de 2019 à 2020 + Asso des cavaliers de Nouville depuis 2010



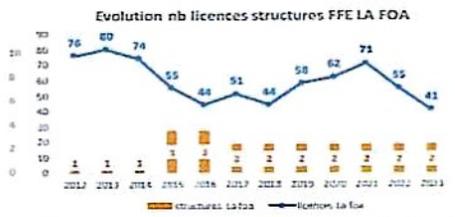
La Cravache du Mont Dore depuis 1994



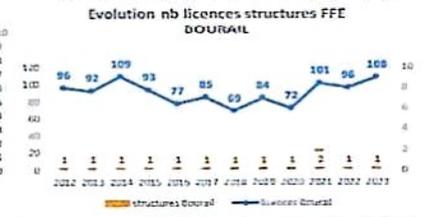
ACD depuis 2001 + Yala ranch depuis 2007 + American Horse de 2009 à 2018 + Académie Equi passion de 2011 à 2014 + Chiens chevaux hommes de 2012 à 2015 + Ecurie Paloma de 2015 à 2017 Sca



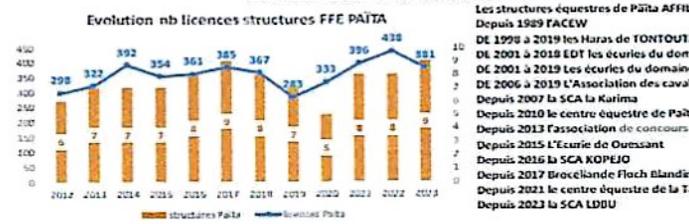
Terre aventure depuis 2014 + Centre équestre les sabots de tchine en 2016 et 2017



ATLW depuis 2007 + EPONA CMO La Foà en 2016 2017 + Ecurie de la Ouenbou de 2015 à 2021 + Lasbleiz Western Training depuis 2022

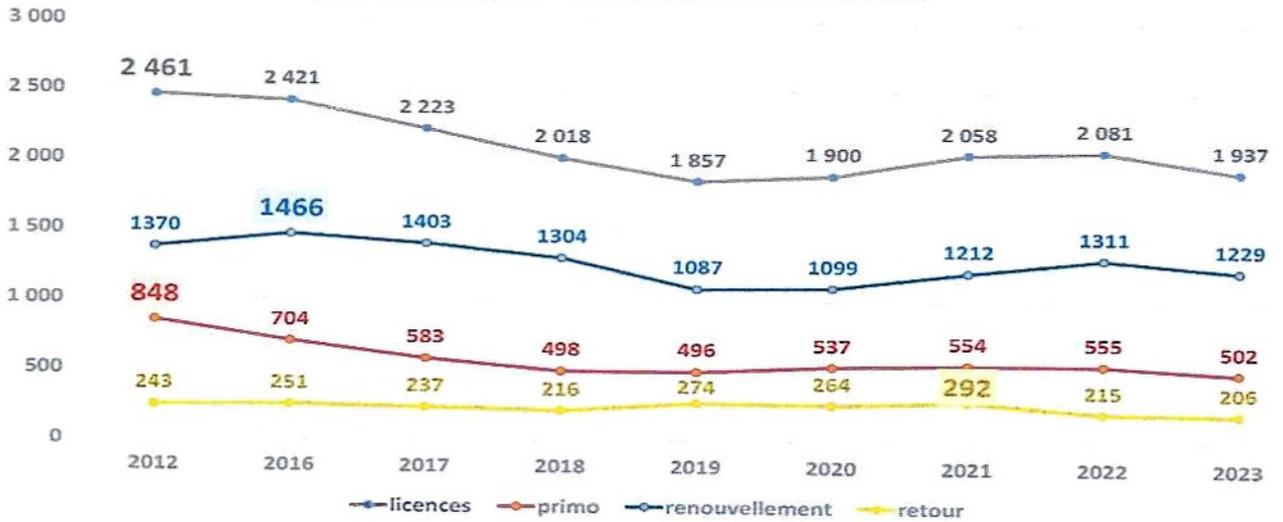


Association des cavaliers de Bourail l'Osar de Bourail depuis 2007 et Au cœur du cheval NC en 2021



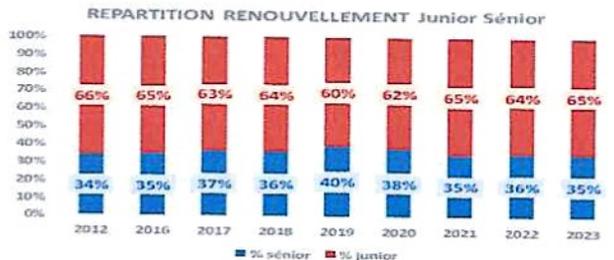
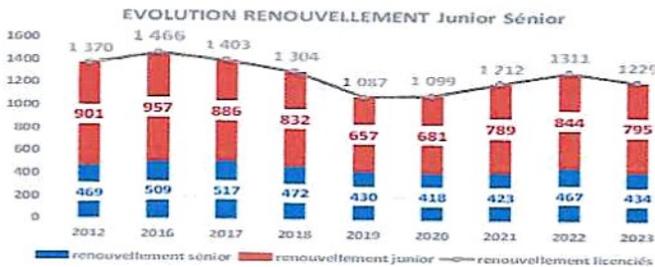
Les structures équestres de Païta AFFILIES FFE DE 2012 à 2023  
 Depuis 1989 FACEW  
 DE 1998 à 2019 les Haras de FONTOUTA  
 DE 2001 à 2018 EDT les écuries du domaine  
 DE 2001 à 2019 Les écuries du domaine de Saint Vincent  
 DE 2006 à 2019 L'Association des cavaliers de Tontouta  
 Depuis 2007 la SCA la Karima  
 Depuis 2010 le centre équestre de Païta  
 Depuis 2013 l'association de concours du Kato  
 Depuis 2015 l'Ecurie de Ouessant  
 Depuis 2016 la SCA KOPEJO  
 Depuis 2017 Brocélande Floch Blandine  
 Depuis 2021 le centre équestre de la Tamoa  
 Depuis 2023 la SCA LDBU

## Evolution depuis 2012 des licences FFE du CRENC par nature -primo accédant - renouvellement - retour



Les pertes de licences de plus de 21% à date entre 2012 et 2023 de - 524 licences proviennent pour :

- 66 % des licences primo accédant (-346) qui chutent de 41 % passant de 848 en 2012 à 502 en 2023
- 27 % des renouvellements (-141) qui chutent de 27 % passant de 1 370 en 2012 (1 466 en 2013) à 1 229 en 2023
- 7 % des retours de licenciés (-37) qui chutent de 16,5 % passant de 243 en 2012 à 206 en 2023 (292 en 2021)



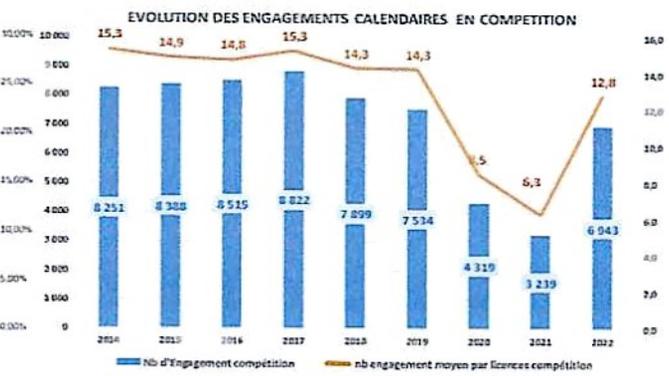
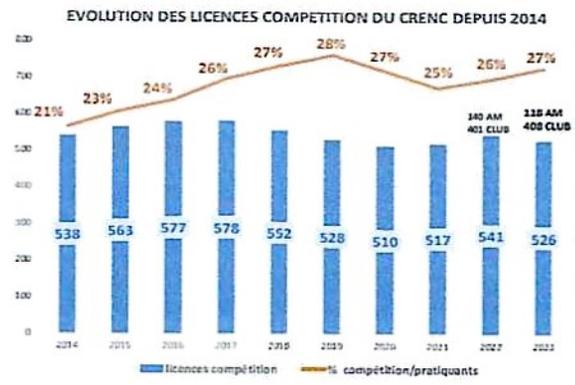
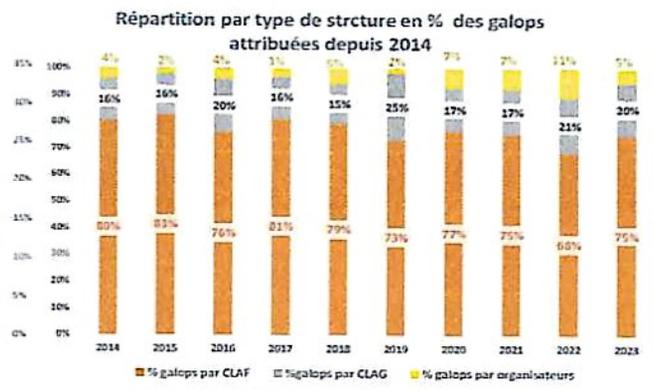
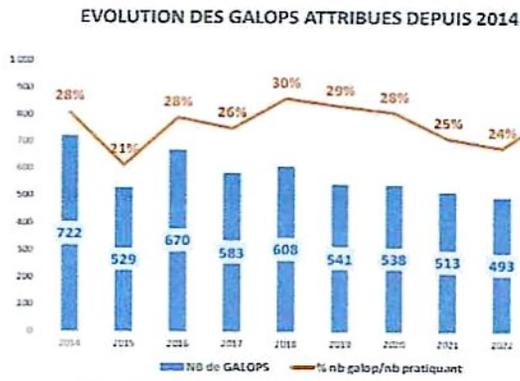
## TURN OVER 2011 à 2012 et de 2015 à 2023



- La répartition des licences en 2023 comprend 63% de renouvellement (1 299) 26% de primo accédant (502) et 11% de retour (206) et permet d'évaluer les % d'entrée et de sortie d'une année sur l'autre des renouvellements et des sorties.
- Si le taux de non-renouvellement FFE-régions hexagonales est globalement de 30 %, ce taux en NC est de 2015 à 2023 de plus de 40,5% avec une baisse significative en 2021 et 2022 à 36% pour revenir à 41% en 2023. Le nombre de sortie de licenciés FFE-NC variant de plus de 1000 en 15/16 à + 900 en 17/18 puis à 700 de 19 à 21 pour remonter à 852 en 22.

EVOLUTION DES STRUCTURES EQUESTRES 26 structures ouvertes en 2023 et 22 ouvertes en 2012						
Nb	selon taille	Nb Lic	juniors	% junior	sénior	détail nnombre licences par club en 2023 et 2012
5	>=100 lic	1184	978	82,6%	206	5 CLAF Gte 374+ Etrier 305 + ACD 286 + ACNouvelle 111 + AscB oxer108
8	nb 2012	1551	1113	71,8%	438	2012 Gte326+Etrier322+ACD235+Cri185+ACNO165 +ACN109+ACTTA108+Cra101
+3	Var Nb 2023/2012	-367	-135	36,8%	-232	Perte Licences de -23,7% avec perte junior de -12% contre forte perte sénior de -53%
6	50=<x<100	424	252	59,4%	172	4 CLAF Cra 50+ACKTO 54+ACNO 89+Cri 69 + 2 CLAG CE PAITA 83 + Broc 79
4	nb 2012	319	171	53,6%	148	2 CLAF ASCB 96 + ATEW 76 + 1 CLAG CE PAITA 92 + 1 ORAF ACEW 55
2	var 23/12	105	81	77,1%	24	Gain licences de 33% dont plus de 47% junior et 16% sénior
6	25=<x<50	218	89	40,8%	129	1 CLAF ATEW36+ 2Clag CET47+Ouessant29 +2 Orag Sabots38+Kopejo33+1Oraf Acew35
3	nb 2012	107	70	65,4%	37	1 Clag PTH 29 + 2 ORAF EDT 30 et Des chiens Cv H 48
3	Var Nb 2023/2012	111	19	17,1%	92	Gain licences de 104% dont seulement + 27% junior et surtout + 250 % sénior
1	Spécifique	12	3	25,0%	9	PCN de clag 424 lic en 2012 dont 402 junior à Orag 12 en 2023 dont 3 juniors
1	nb 2012	424	408	96,2%	16	
0	Var Nb 2023/2012	-412	-405	98,3%	-7	fermeture du PCN Nouméa et ouverture CE à païta à 75% sénior
8	1=<x<25	99	40	40,4%	59	1 CLAG BHP 22+ 1 ORAF PGPB 22 + 5 ORAG 50 + 1 écurie LWT 5
6	nb 2012	60	18	30,0%	42	1clag HTTA 5 + 2 Orag Yala 1+ Equip 8 +3 oraf AMPH 19+ Stvincent 8 + ASGN 19
2	Var Nb 2023/2012	39	22	56,4%	17	Gain licences de 65% dont 122% junior et 40,5% sénior
26	TOTAL	1 937	1 362	70,3%	575	70% JUNIOR 30% SENIOR EN 2023
22	nb 2012	2 461	1 780	72,3%	681	72% JUNIOR 28 % SENIOR en 2012
4	Var Nb 2023/2012	-524	-418	79,8%	-106	PERTE Licences de -21,3% dont -23,5% Junior et -15,6 % Sénior

L'analyse de l'évolution des licences « junior et sénior » fonction de la taille des structures équestre en nombre de licences délivrées met en évidence une perte de - 524 licences (- 418 Juniors et - 106 Séniors) dont - 412 du PCN (-405 J et - 7 S) structure spécifique passant de CLAG à Nouméa en 2012 à ORAG à Païta en 2023, et un solde de perte de - 112 licences (-13 J et -99 S) complété par un transfert apparent de 255 licences (122 J + 133 S) des grosses structures >= 100 licences vers les plus petites structures. Les 5 structures >= 100 licences en 2023 sont en progression de 9 % de 2012 (1 088 lic yc ASCB OXER 96 lic ) à 2023 ( 1 184 lic) dont +27% junior (+205 lic) et - 35% sénior (-109 lic). Elles sont affiliées comme école d'équitation CLAF dont trois sont gérés par un comité associatif et dont 2 ont délégués l'activité équestre à des structures privées.





COMITÉ PROVINCIAL D'ÉQUITATION - SUD

MAISON DU SPORT 24 rue Duquesne 98800 NOUMEA

Tel 26 45 37 - mail : [ceps.nc1@gmail.com](mailto:ceps.nc1@gmail.com) - site : <https://cpes.ffe.com>

*Ridet 0 724 310.001 – APE 93.19Z - RNA : W9N1002229*

## DEVENIR DU CPES

**I - Evolution statutaire et d'administration**

**II – Evolution budgétaire**

**III – Le passage des compétitions calédoniennes provinciales « club » dans le système fédéral**

**IV – Révision du projet d'association**

Note du 22 09 2023

## I - Evolution statutaire et d'administration

Depuis sa création en 2004 jusqu'au 23 avril 2021, le CEPS association loi 1901 était un organe déconcentré du Comité régional d'équitation de Nouvelle-Calédonie. Les comités provinciaux Nord et sud étaient affiliés à la FFE via le CRENC dont ils étaient membres de droit selon l'article XVI des statuts du CRENC en vigueur.

Cette affiliation via le CRENC est liée à l'organisation spécifique du sport en Nouvelle-Calédonie du fait que les provinces qui ont une compétence de droit commun dans toutes les matières qui ne sont pas dévolues à l'Etat ou à la Nouvelle-Calédonie par la loi organique 99-209 ou aux communes par la législation applicable en Nouvelle-Calédonie, ne sont pas département au sens de l'organisation métropolitaine.

En date du 8 février 2020, la FFE nous informait, que « les comités provinciaux ne sont pas considérés comme des Organes Déconcentrés de la FFE. Ainsi, à défaut d'être adhérent de la FFE, ils ne sont pas éligibles au PSF Projet Sportif Fédéral, quel que soit l'instructeur du dossier. »

Après un premier échec d'adhésion en tant qu'organisateur équestre en mars 2020, le CRENC a sollicité la FFE pour que soient constituées des comités provinciaux d'équitation en Nouvelle Calédonie afin notamment de répondre aux critères d'organisation locale de l'équitation.

Le conseil fédéral a approuvé le projet de statuts des CPE de Nouvelle-Calédonie le 9 décembre 2020 et, comme l'impose la réglementation après approbation du ministère des sports nous les a transmis le 2 mars 2021 pour adoption en assemblée générale constitutive afin d'organiser ensuite les assemblées générales électorales pour l'olympiade 2021-2024.

Les Statuts et Règlement intérieurs du comité provincial d'Equitation Sud CPES, organe déconcentré de la FFE, ont été adoptés en Assemblée Générale extraordinaire du 23 avril 2021 et transmis à la FFE par le CRENC par mail en date du 5 mai 2021.

Le 31/08/2021, les membres actifs du CPES ont été régulièrement convoqués par la FFE à une assemblée générale modificative des statuts des comités provinciaux. Le 21 octobre 2021, par décision écrite, les statuts du CPES ainsi que le règlement intérieur ont été modifiés et approuvés à la majorité par les membres de l'assemblée.

Lors de notre Assemblée Générale Ordinaire du 25 mars 2022 fut approuvé le rapport moral du président le rapport financier 2021 et le projet de BP 2022.

L'Assemblée Générale électorale du même jour procéda au renouvellement du comité directeur présidé depuis sa création en 2004 par Mr Jean Luc BADDA de PODASALVA.

Le nouveau comité directeur ainsi constitué s'est réuni le 30 mars 2022 pour élire son bureau, entamer le fonctionnement de la nouvelle mandature et définir les actions à mettre en place en 2022 soit en matière administrative déclarative, en matière d'adaptation du projet d'association au vu du budget 2022 voté puis de demande de subvention et de suivi des activités.

Le bureau 2022- 2024 de ce CPES, organe déconcentré de la FFE, comprend en tant que président Mr Olivier RAZAVET, vice-président Jean Luc BADDA de PODASALVA, trésorière Mme Sandrine GAUDE et comprenait en tant que secrétaire Mr Maxime JOSSE parti en métropole pour études équestres.

Pour 2022, année de transition, ce comité directeur a décidé de conserver le fonctionnement actuel soit sur le principe du projet d'association 2021 et sur les actions approuvées dans le cadre du BP 2022.

... / ...

## II – Evolution budgétaire

Les nouveaux statuts des comités provinciaux adoptés le 21 octobre des adhérents FFE des province Nord et Sud précise à :

- **L' article III-A : Acquisition de la qualité de membre, dernier alinéa** « L'affiliation, l'agrément ou l'adhésion à la FFE emporte l'affiliation, l'agrément ou l'adhésion au CPE sans qu'une cotisation supplémentaire puisse être exigée. »
- **L'article XIX-B les ressources du comité provincial comprennent :** « Une dotation annuelle est fixée par la FFE. Le versement de cette dotation est subordonné notamment à l'envoi à la FFE des documents sociaux et comptables de l'exercice précédent, ainsi qu'à la réponse aux demandes d'information spécifiques complémentaires ; ... »

Dans le cadre de la préparation budgétaire 2023, suite à notre interrogation relative au versement annuel de la dotation 2023 prévu dans nos statuts, les services de la FFE nous ont répondu le 10 janvier 2023 :

- « La DFA pour la Nouvelle Calédonie est gérée au niveau du Comité Régional d'Equitation auprès duquel la FFE effectue les versements. Ainsi, aucun versement n'est prévu depuis la FFE en direction des Comités Provinciaux d'Equitation. »

Cette situation est préjudiciable pour les CPE Nord et Sud de la Nouvelle-Calédonie qui, depuis leur transformation en organe déconcentré de la FFE, ne peuvent ni voter ni percevoir de cotisations des structures équestres de leur province affiliées à la FFE.

Il nous reste donc encore du chemin à parcourir avec la FFE et une réflexion à mener pour nous permettre de dégager des fonds propres nécessaires aux financements de nos projets d'activité et notamment ceux pour lesquels nous sollicitons des subventions.

Ainsi le bilan financier 2022 du CPES approuvé par l'AGO du 10 mars 2023, ci-joint ne comprend ni dotation fédérale, ni cotisation, bien que l'on constate trois participations volontaires d'adhérents (ATEW Association Territoriale d'Equitation Western, ACD Association des Cavaliers de Dumbéa, ACN Association des Cavaliers de Nouvelle).

De même, le budget prévisionnel 2023 arrêté en recettes et dépenses par l'AGO du 10 mars 2023, a été construit sans cotisation et, à ce jour, sans dotation fédérale.

Les membres de l'assemblée générale ont, de surcroît, mandaté le comité directeur du CPES pour modifier ce budget prévisionnel 2023 et en arrêter des décisions modificatives concernant l'ajustement des prévisions en cours d'année, notamment au niveau des subventions et participations d'une part mais aussi d'autre part dans le cas d'éventuelle réponse à un appel à projet.

... / ...

### III – Le passage des compétitions calédoniennes provinciales « club » dans le système fédéral

Suite à la venue de Frédéric MORAND vice-président de la FFE en janvier 2022, au lieu d'octobre 2021 lors de la semaine du cheval annulée cause covid, les formations des officiels, dirigeants et enseignants ainsi que l'information des cavaliers compétiteurs ont eu lieu et ont permis le passage des compétitions calédoniennes dans le système fédéral à compter du 26 février 2022.

Le CRENC labellise les concours du circuit régional « amateur » et les CPES et CPEN labellent respectivement les épreuves « club » des circuits provinciaux nord et sud.

Si la présence et la pugnacité de Frédéric Morand a permis cette évolution et notamment la labélisation des circuits clubs nord et sud directement à la FFE, les connexions actuellement ouvertes sur le site FFE pour les CPE nord et sud ne leur permettent toujours pas de labelliser les épreuves 2023 sur le site fédéral à l'instar des départements ou du CRE-NC qui peut le faire pour les circuits amateurs

La réponse interne des services de la FFE qui nous a été communiquée le 21 décembre 2022 est :

- « Au vu de la situation particulière et dérogatoire des CPE (CDE pour des territoires n'étant pas des départements), cet adhérent ne pourra pas valider de circuits pour l'instant. Certains identifiants FFE peuvent procéder à ces validations ainsi que nos services ».

Depuis cette date, le CPES a communiqué aux services de la FFE la liste des concours à labelliser pour le circuit provincial Sud de Nouvelle-Calédonie.

Il nous a été demandé de fournir la liste exhaustive de chaque épreuve à labelliser pour chaque concours. C'est un travail très lourd car il faut ouvrir chaque concours (CSO, Dressage, Hunter, Equifun, Derby Cross et Equitation Western) et aller vérifier les programmes pour lister les épreuves à labelliser. Travail qui ne demande que quelques clics quand on a la main sur la labélisation des concours.

Nous avons donc fait le choix pour cette année de ne pas faire apparaître le circuit provincial Sud sur le site de la FFE en attendant, nous l'espérons, de pouvoir solutionner ce problème.

Un autre incident technique se pose : les comités provinciaux Nord et Sud voient tous les clubs de Nouvelle-Calédonie sur leurs espaces.

Il n'y a pas de réelle différence et de séparation des structures en fonction de leur commune d'appartenance (avec le code postal) et par là même de leur province d'origine.

Y a-t-il eu un recensement effectué au niveau de la FFE pour attribuer une structure à une province en fonction de sa commune d'origine ?

A ce jour, malgré nos demandes et même une mission de Sandrine en métropole les problèmes de labélisation des circuits ne sont toujours pas réglés pour la saison 2024.

... / ...

## IV – Révision du projet d'association

Le 11 octobre 2022 en présence du vice président de la FFE, Frédéric MORAND le comité directeur du CPES a fait le point de la situation du CPES à fin septembre (reconnaissance, actions, résultats,), présentation par la commission des sports et approbation par le comité directeur des circuits labellisés et des cahiers des charges conventionnels avec les clubs organisateurs, participation à la semaine du cheval et présentation de l'enquête « Projets d'action et d'associations du CPES pour 2023 et 2024.

C'est ainsi que l'appel à idée « Projets d'action et d'association du CPES pour 2023 2024 » a été lancé auprès des structures équestres du CPES via leur président et/ou responsable le 14 novembre 2022, avec rappel - le 15 novembre et information des subventions PS et ANS, - le 2 décembre 2022 avec retour sur le congrès fédéral dédié à l'emploi et la formation, - le 15 décembre 2022 puis communication de la seule réponse à ce projet d'association transmise à ce jour, - le 29 décembre avec la campagne PS 2023 et demande de matériel.

Fin 2022 et tout au long de l'année 2023 le CPES a transmis par mail à chaque responsable des structures équestres des informations sur les projets mis en place par les institutions, sur les formations locales, fédérales et IFCE par visio, sur l'avancée des projets, les statistiques et sur les soutiens apportés aux clubs (Subvention PS, ANS, FDVA, click and move, Passport cafat.....) pour qu'il fasse redescendre l'information, en discute avec leurs comités, leurs enseignants et leurs membres.

Les membres de l'assemblée générale ordinaire du 10 mars 2023, lors du vote du BP 2023 ont adopté l'élaboration et mise en place de cette opération nouvelle de révision du projet d'association a conduire en 2023 entièrement bénévolement par les acteurs volontaires.

Au 22 septembre 2023, le CPES n'a reçu qu'une seule proposition d'action nouvelle provenant de Mr Nicolas RICHETTE, président de l'association des cavaliers de Nouville :

*« Je reviens sur les propositions, réflexions, amendements ... pour le futur "projet d'association du CPES" »*

*Je ne sais pas si c'est envisageable mais serait-il possible que le CPES devienne "l'entité" permettant de négocier avec les banques, les assurances, les importateurs de matériel agricole et d'équipement, etc. pour les centres équestres en Province sud de façon à obtenir des conditions préférentielles ?  
De mutualiser des outils de gestion, des comptables, etc.*

*Je lance la réflexion »*

Malgré la transmission à toutes les structures équestre du sud :

- de cette proposition de l'association des cavaliers de Nouville,
- des récapitulatifs des actions menées dans le cadre de ces projets d'association depuis 2004,
- des récapitulatifs des bilans, comptes financiers, participation versées aux structures du CPES,

le CPES n'a reçu aucune autre proposition d'action ni nomination de bénévole de leur structure pour conduire l'élaboration et la révision de ce projet d'association.

La question se pose donc bien du devenir du CPES, notamment en tant qu'entité fédérant les structures équestres du sud, compte tenu de l'essoufflement du bénévolat sportif et de la tendance à la baisse de l'engagement des seniors comme le note *France Bénévolat* :

*« Dans le sport comme ailleurs, le taux d'engagement des 65 ans et plus ne cesse de diminuer, passant de 37 % en 2013 à 26 % en 2022. Les conséquences ? « Des difficultés qui commencent à se poser au niveau du bénévolat de gouvernance, c'est-à-dire des fonctions de président, trésorier, secrétaire... plus volontiers occupées par ces profils. Et si les jeunes s'engagent, « ils s'inscrivent plus facilement sur des projets spécifiques ». De façon plus ponctuelle, en somme. »*

